

Produit :

BROSIA SPECIAL SCOPE

Code : H2335

Version : 1.1

Révision : le 09-Décembre-2021

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial ou désignation du mélange** BROSIA SPECIAL SCOPE

**Numéro d'enregistrement** -

**Synonymes** Aucun(e)(s).

**Code de produit** H2335

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Graisse lubrifiante

**Utilisations déconseillées** Non disponible.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

**Nom de la société** HAFA France

**Adresse** ZI - Allée Clotaire 1er  
BP 243  
76197 YVETOT  
FR

**Division** Service Qualité HAFA

**Téléphone** Téléphone.: 33 (0) 2 35 95 45 54  
Télécopie : 33 (0) 2 35 95 83 63

**adresse électronique** fds@hafa.org

**Personne à contacter** Non disponible.

**1.4. Numéro d'appel d'urgence** Emergency Tel. (France) ORFILA (INRS)  
+ 33 (0)1 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, pour la santé et pour l'environnement du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

##### Dangers pour la santé

Sensibilisation cutanée Catégorie 1B

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

##### Dangers pour l'environnement

Dangers pour le milieu aquatique, danger à long terme Catégorie 2

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

**Contient :** Sulfonates de calcium dérivés du pétrole

#### Pictogrammes de danger



**Mention d'avertissement** Attention

Produit :	BROSIA SPECIAL SCOPE	
Code : H2335	Version : 1.1	Révision : le 09-Décembre-2021

### Mentions de danger

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Mentions de mise en garde

#### Prévention

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection.

#### Intervention

P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### Stockage

Non disponible.

#### Élimination

Non disponible.

### Informations supplémentaires de l'étiquette

Aucun(e)(s).

### 2.3. Autres dangers

Ce mélange ne répond pas aux critères des substances vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
ZINC (OXYDE DE)	10 - < 20	1314-13-2 215-222-5	01-2119463881-32-XXXX	030-013-00-7	
<b>Classification :</b>	Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410				
Sulfonates de calcium dérivés du pétrole	5 - < 10	61789-86-4 263-093-9	01-2119488992-18-XXXX	-	
<b>Classification :</b>	Skin Sens. 1B;H317				
Décanedioate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-piperidinyle)	< 1	52829-07-9 258-207-9	01-2119537297-32-XXXX	-	
<b>Classification :</b>	Eye Dam. 1;H318, Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 2;H411				

#### Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

CLP : Règlement n° 1272/2008. "-" = Non disponible ou cette substance ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.  
 #: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.  
 M : facteur M  
 PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique.  
 vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.  
 Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

#### Remarques sur la composition

Les limites d'exposition professionnelle pour les composants sont indiquées en rubrique 8. Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté en section 16.

- Contient : Huile minérale  
 Extrait DMSO < 3% selon la méthode IP 346.

Produit :

**BROSIA SPECIAL SCOPE**

Code : H2335

Version : 1.1

Révision : le 09-Décembre-2021

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

**Informations générales** Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 4.1. Description des premiers secours

- Inhalation** Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent. Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette matière n'est pas présumée présenter un danger par inhalation.
- Contact avec la peau** Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche.
- Contact avec les yeux** Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
- Ingestion** Rincer soigneusement la bouche. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Le contact fréquent ou prolongé peut entraîner un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant gêne et dermatite. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption cutanée.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime sous observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Risques généraux d'incendie** Combustion en cas de feu. Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Mousse. Agents chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

**Moyens d'extinction inappropriés** En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Des gaz irritants et/ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit. Voir également section 10.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection particuliers des pompiers** Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie** En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque.

**Méthodes particulières d'intervention** En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes** Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

**Pour les secouristes** Tenir à l'écart le personnel superflu. Porter les protections individuelles recommandées dans la section 8 de la FDS.

Produit :

**BROSIA SPECIAL SCOPE**

Code : H2335

Version : 1.1

Révision : le 09-Décembre-2021

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Informer les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se sédimentera dans les réseaux d'eau. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Porter un équipement de protection approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Se laver les mains après l'usage. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante afin de ne pas dépasser les limites d'exposition admissibles.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Température de stockage : entre 0°C et 40°C. Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Non disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle**

France Composants	Type	Valeur	
Décanedioate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-piperidinyle) (CAS 52829-07-9)	VME	1 mg/m3	
Polytétrafluoroéthylène (CAS 9002-84-0)	VME	5 mg/m3	
<b>La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques</b>			
Composants	Type	Valeur	Forme
TITANE (DIOXYDE DE) (CAS 13463-67-7)	VME	10 mg/m3	
<b>État réglementaire:</b> Limite Indicative			
ZINC (OXYDE DE) (CAS 1314-13-2)	VME	5 mg/m3	Fumée.
		10 mg/m3	Poussières.

**Valeurs limites biologiques**

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

**Procédures de suivi recommandées**

Suivre les procédures standard de surveillance.

**Doses dérivées sans effet (DDSE)**

Non disponible.

**Concentrations prédites sans effet (PNEC)**

Non disponible.

Produit :

BROSIA SPECIAL SCOPE

Code : H2335

Version : 1.1

Révision : le 09-Décembre-2021

**Directives au sujet de l'exposition** Les valeurs limites d'exposition professionnelles ne sont pas applicables du fait de la forme physique actuelle du produit.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Informations générales** Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

**Protection des yeux/du visage** Le port de lunettes de protection chimique est conseillé. Le port d'un masque facial est conseillé.

#### Protection de la peau

**- Protection des mains** Caoutchouc Viton (fluoré). Utiliser des gants de protection en : Nitrile. Polychlorure de vinyle (PVC). Alcool polyvinylique (PVA). P.T.F.E. (Teflon).

**- Autres** Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.

**Protection respiratoire** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Risques thermiques** Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

### Mesures d'hygiène

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informar les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement. Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de procédé pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

**État physique** Solide.

**Forme** Solide. Pâte

**Couleur** Blanc cassé.

**Odeur** D'huile.

**Seuil olfactif** Non disponible.

**pH** Non disponible.

**Point de fusion/point de congélation** Non disponible.

**Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** Non disponible.

**Point d'éclair** Non disponible.

**Taux d'évaporation** Non disponible.

**Inflammabilité (solide, gaz)** Non disponible.

#### Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

**limite inférieure d'inflammabilité (%)** Non disponible.

Produit :

**BROSIA SPECIAL SCOPE**

Code : H2335

Version : 1.1

Révision : le 09-Décembre-2021

<b>limite supérieure d'inflammabilité (%)</b>	Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	1,05
<b>Température pour densité relative</b>	25 °C (77 °F)
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité (dans l'eau)</b>	Insoluble.
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Propriétés explosives</b>	Non disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non comburant.
<b>9.2. Autres informations</b>	
<b>Point de goutte</b>	> 250 °C (> 482 °F)
<b>Point d'écoulement</b>	< -30 °C (< -22 °F)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Eviter les températures supérieures à la température de décomposition. Contact avec des substances incompatibles. Eviter les températures supérieures à 500°F (260°C).
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Agents oxydants forts.Magnesium (Powder, 200°C)Aluminum (Powder, 200°C) Matières halogénées. Éviter le contact avec les acides et les alcalis.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Fluorure d'hydrogène. Aux températures de dissociation thermique, du monoxyde et du dioxyde de carbone. Des émanations et gaz irritants et/ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit. Difluorure de carbonyle.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	Les températures élevées ou l'action mécanique peuvent produire des vapeurs, des brouillards ou des émanations susceptibles d'être irritants pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons. L'ingestion de grandes quantités peut entraîner des perturbations gastro-intestinales dont des irritations, la nausée et la diarrhée. Les vapeurs générées par la décomposition thermique des polymères fluorés peuvent entraîner une fièvre due aux fumées de polymère. Les symptômes sont : frissons, fièvre, malaise et douleur musculaire.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Le contact fréquent ou prolongé peut dégraisser et dessécher la peau, entraînant gêne et dermatite.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Non classé.

Produit : **BROSIA SPECIAL SCOPE**  
 Code : H2335 Version : 1.1 Révision : le 09-Décembre-2021

**Sensibilisation respiratoire** Non classé.  
**Sensibilisation cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.  
**Mutagénicité sur les cellules germinales** Non classé.  
**Cancérogénicité** Non classé.  
**Toxicité pour la reproduction** Non classé.  
**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique** Non classé.  
**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** Non classé.  
**Danger par aspiration** Non classé.  
**Informations sur les mélanges et informations sur les substances** Aucune information disponible.  
**Autres informations** Non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**12.1. Toxicité** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. D'après les données disponibles, les critères de classification dans les substances dangereuses pour les milieux aquatiques, danger aigu, ne sont pas remplis.

Produit	Espèce	Résultats d'essais
BROSIA SPECIAL SCOPE		
<i>Aiguë</i>		
Autre	CE50 -	> 100 mg/l

Composants	Espèce	Résultats d'essais
ZINC (OXYDE DE) (CAS 1314-13-2)		
<b>Aquatique</b>		
<i>Aiguë</i>		
Algues	CE50 Algues	0,17 mg/l, 72 Heures
	CI50 Algues	0,17 mg/l, 72 Heures
<i>Chronique</i>		
Algues	CSEO Algues	0,017 mg/l, 72 Heures

**12.2. Persistance et dégradabilité** Non facilement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Aucune information disponible.

**Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)** Non disponible.

**Facteur de bioconcentration (FBC)** Non disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

**Mobilité en général** Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se sédimentera dans les réseaux d'eau.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce mélange ne répond pas aux critères des substances vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006.

Produit :

BROSIA SPECIAL SCOPE

Code : H2335

Version : 1.1

Révision : le 09-Décembre-2021

**12.6. Autres effets néfastes** Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets résiduels** Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).

**Emballage contaminé** Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

**Codes des déchets UE** Le code de déchet devrait être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit. 12 01 12\*

**Méthodes d'élimination/information** Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés auprès d'un site agréé d'élimination des déchets. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

**Précautions particulières** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### ADR

**14.1. Numéro ONU** UN3077  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU** MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Oxyde de zinc)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**  
**Classe** 9  
**Risque subsidiaire** -  
**Label(s)** 9  
**No. de danger (ADR)** 90  
**Code de restriction en tunnel** E  
**14.4. Groupe d'emballage** III  
**14.5. Dangers pour l'environnement** Oui.  
**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.

### IATA

**14.1. UN number** UN3077  
**14.2. UN proper shipping name** Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Oxyde de zinc)  
**14.3. Transport hazard class(es)**  
**Class** 9  
**Subsidiary risk** -  
**14.4. Packing group** III  
**14.5. Environmental hazards** Yes.  
**ERG Code** 9L  
**14.6. Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Produit :

**BROSIA SPECIAL SCOPE**

Code : H2335

Version : 1.1

Révision : le 09-Décembre-2021

## Other information

**Passenger and cargo aircraft** Allowed with restrictions.

**Cargo aircraft only** Allowed with restrictions.

## IMDG

**14.1. UN number** UN3077

**14.2. UN proper shipping name** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Oxyde de zinc), MARINE POLLUTANT

**14.3. Transport hazard class(es)**

**Class** 9

**Subsidiary risk** -

**14.4. Packing group** III

**14.5. Environmental hazards**

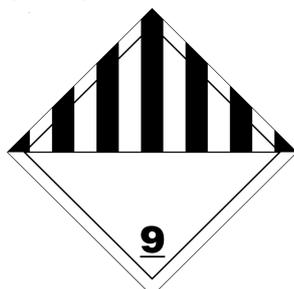
**Marine pollutant** Yes

**EmS** F-A, S-F

**14.6. Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Sans objet.

**ADR; IATA; IMDG**



**Polluant marin**



## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations de l'UE**

Produit :

BROSIA SPECIAL SCOPE

Code : H2335

Version : 1.1

Révision : le 09-Décembre-2021

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications**

ZINC (OXYDE DE) (CAS 1314-13-2)

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

## Autorisations

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements**

N'est pas listé.

## Restrictions d'utilisation

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications**

N'est pas listé.

## Autres réglementations UE

**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications**

ZINC (OXYDE DE) (CAS 1314-13-2)

## Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) et à ses amendements. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

## Réglementations nationales

Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Liste des abréviations

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways.

Produit :

**BROSIA SPECIAL SCOPE**

Code : H2335

Version : 1.1

Révision : le 09-Décembre-2021

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS : Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).

CEN : Comité européen de normalisation.

IATA : International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien).

GRV : Grand récipient pour vrac.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses).

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.

PBT : Persistante, bioaccumulable, toxique.

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

VLE (Valeur Limite d'Exposition)

VME (Valeur Moyenne d'Exposition).

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

Non disponible.

## Références

### Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

### Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Informations de révision

Aucun(e)(s).

### Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.